

Fiche de spécifications		
Processus : P7 – Redressement	Programme : R2A	Niveau : Individu
Commune de résidence personnelle : CRP		
	Date : 22/06/2017	Numéro de version : 5

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Bien que codée, une commune déclarée ne correspond pas nécessairement à une unique commune du Code officiel géographique (COG). On qualifie son code **d'ambigu**. Les communes codées figurent dans la table COMMUNES_CODAGE ; les communes ambiguës sont distinguées par un type égal à 2, 3, 4, 5, 7 ou 8 (TYPE_COMC=2, 3, 4, 5, 7 ou 8).

Type de commune (TYPE_COMC)	
Modalité	Signification
1	Commune présente dans le COG
2	Arrondissement (uniquement Paris, Lyon et Marseille)
3	Commune nouvelle
4	Commune complexe
5	Zone d'activité
6	Commune étrangère frontalière
7	Commune étrangère
8	Commune étrangère

On impute à chaque commune ambiguë (DEPCOMC_CODE) une commune du COG (DEPCOMC_DET) par la table de passage COMMUNES_CODAGE_DETAIL selon un tirage aléatoire proportionnel à une variable.

Algorithme du tirage proportionnel : un code ambigu est associé à N codes officiels dans la table de passage en _CODAGE_DETAIL.

Dans cette table, chaque code officiel est associé à la somme de sa probabilité d'être tirée et des probabilités de tirage des codes officiels précédents (quel que soit l'ordre de tri). Si i est un code officiel, on note cette somme $S(i)$ ($= P(1) + P(2) + \dots + P(i-1) + P(i)$) ; dans la table, la variable somme est **FREQ** qui correspond à la taille de la commune.

On génère un nombre u selon une loi uniforme sur $[0,1]$. On tire le code officiel j si $S(j-1) \leq u < S(j)$.

Par exemple, pour une commune ambiguë à 3 codes officiels :

Table de passage		
Zone ambiguë	Code officiel 1	$S1=P1$
Zone ambiguë	Code officiel 2	$S2=P1+P2$
Zone ambiguë	Code officiel 3	$S3=P1+P2+P3=1$

Si on génère u , on choisit le

- code officiel 1 si $u < S1$
- code officiel 2 si $S1 \leq u < S2$
- code officiel 3 si $u \geq S2$

Champ des individus

La commune de résidence personnelle d'un individu n'a de sens que s'il n'est pas supprimé¹ (I_ANAI_R¹ SU4 et SU5), s'il réside dans une communauté (CPOPC_R=1), s'il n'est pas détenu (CPOP_R≠15)² et elle est codée.

La valeur des individus hors champ est « ». L'indicateur de redressement associé est « / ».

Définition

Les modalités de la commune de résidence personnelle codée (CRP_C_C) et redressée (CRP_C_R) d'électricité sont identiques :

Commune de résidence personnelle (CRP_C_C)	
Modalité	Signification
Code sur 5 positions	Commune

La commune redressée de résidence personnelle appartient au COG.

Règles de gestion et hypothèses de redressement

La commune de résidence personnelle est située en France.

Action d'imputation

On lève l'ambiguïté des communes ambiguës de résidence personnelle.

Indicateur de redressement de la commune de résidence personnelle (CRP_C_C)	
Modalité	Signification
C	Valeur cohérente

On ne valorise pas la commune redressée de résidence personnelle si la commune codée de résidence personnelle est étrangère (TYPE_COMC=6, 7 ou 8). L'individu est considéré cohérent sinon.

Rappel de modalités

Catégorie condensée de l'individu (CPOPC)	
Modalité	Signification
0	Individu recensé dans un logement ordinaire
1	Individu vivant en communauté
2	Individu recensé dans une habitation mobile, sans-abri, marinier

Catégorie de l'individu (CPOP)	
Modalité	Signification
01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu accueilli dans un service de moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Individu résidant dans un établissement hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu accueilli dans un établissement social de court séjour
17	Individu résidant dans une autre catégorie de communauté
21	Individu recensé dans une habitation mobile
22	Sans-abri
23	Marinier

¹Les individus supprimés sont ceux nés pendant ou après la période de collecte

²Techniquement, la condition est écrite CPOP_R=11, 12, 13, 14, 16 ou 17.